

À l'assemblée générale d'

Amnesty International - Section Suisse

Speichergasse 33
3011 Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels 2023 selon Swiss GAAP RPC

(période du 01.01. au 31.12.2023)

le 21 mars 2024

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale d' Amnesty International - Section Suisse, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d' Amnesty International - Section Suisse (l' Association), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport d'activité ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l' Association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activité, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité relatives aux Comptes Annuels

Le comité est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et sont conformes aux statuts ainsi qu'aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité est responsable d'évaluer la capacité de l' Association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter,

le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l' Association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de l' Association ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 21 mars 2024

BDO SA

Laurence Gilliéron
Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée

pm Matthias Iseli

Annexe
Comptes annuels

AMNESTY INTERNATIONAL



COMPTES ANNUELS 2023

SOMMAIRE

BILAN	2
COMPTE D'EXPLOITATION	3
TABLEAU DE FINANCEMENT	4
TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	6

BILAN

En CHF 1 000	Annexe	31.12.23	31.12.22	Variation en données abs.	Variation en %
ACTIFS					
Liquidités		10 374	10 832	-458	-4
Actifs cotés en bourse détenus à court terme	1	2 246	2 220	26	1
Créances résultant de livraisons et prestations	2	345	318	27	9
Autres créances à court terme	3	1 860	1 134	725	64
Comptes de régularisation d'actifs	4	26	625	-598	-96
Actifs circulants		14 851	15 129	-278	-2
Immobilisations financières	5	20	80	-59	-74
Immobilisations corporelles	6	120	98	22	22
Immobilisations incorporelles	6	64	110	-46	-42
Actifs immobilisés		205	288	-83	-29
TOTAL ACTIFS		15 055	15 417	-361	-2
PASSIFS					
Dettes résultant de livraisons et prestations	7	1 448	672	776	116
Dettes à court terme rémunérés	8	93	68	24	35
Autres dettes à court terme	9	130	60	70	117
Comptes de régularisation de passifs	10	342	981	-639	-65
Capitaux étrangers à court terme		2 012	1 781	231	13
Capitaux des fonds		-	-	-	-
Capitaux de l'organisation		13 043	13 635	-592	-4
TOTAL PASSIFS		15 055	15 417	-361	-2

COMPTE D'EXPLOITATION

En CHF 1 000	Annexe	Comptes 2023	Comptes 2022	Variation en données abs.	Variation en %
PRODUIT D'EXPLOITATION					
Dons		17 047	18 263	-1 216	-7
Legs		1 611	2 128	-516	-24
Contributions de fondations		339	395	-56	-14
Autres contributions		277	238	39	16
Dons et contributions non liés	11	19 275	21 024	-1 749	-8
Dons		752	800	-48	-6
Contributions de fondations		1 294	920	374	41
Contributions des pouvoirs publics		31	43	-13	-29
Autres contributions		393	797	-403	-51
Dons et contributions liés	12	2 471	2 560	-90	-3
Produit net résultant des livraisons et prestations	13	595	593	2	0
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION		22 340	24 176	-1 837	-8
CHARGES D'EXPLOITATION					
Contributions et allocations versées	14	8 402	9 438	-1 036	-11
Frais des projets et des appels de dons		6 308	6 512	-205	-3
Charges de personnel	15	7 038	6 733	304	5
Autres charges d'exploitation		1 065	822	243	30
Amortissements		129	136	-7	-5
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		22 942	23 642	-700	-3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-602	534	-1 137	n.a.
Charges financières		64	300	-236	-79
Produits financiers		74	27	47	171
RÉSULTAT FINANCIER		10	-273	283	n.a.
Charges extraordinaires		-	-	-	-
Produits extraordinaires		-	5	-5	n.a.
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		-	5	-5	n.a.
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		-592	267	-859	n.a.
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital des fonds		-	-	-	-
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION		-592	267	-859	n.a.
Diminution (+) / Augmentation (-) du capital de l'organisation		592	-267	859	n.a.
RÉSULTAT APRÈS L'ÉVOLUTION DU CAPITAL		-	-	-	-

TABLEAU DE FINANCEMENT

En CHF 1 000	Comptes 2023	Comptes 2022
FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat avant variation du capital de l'organisation	-592	267
Évolution du capital des fonds	-	-
Amortissements	129	136
Autres charges/produits sans incidence sur le fonds	59	-
Diminution (+) / Augmentation (-) Actifs cotés en bourse détenus à court terme	-26	246
Diminution (+) / Augmentation (-) Créances résultant de livraisons et prestations	-27	1
Diminution (+) / Augmentation (-) Autres créances à court terme	-725	-41
Diminution (+) / Augmentation (-) Comptes de régularisation d'actifs	598	-516
Diminution (-) / Augmentation (+) Dettes résultant de livraisons et prestations	776	-106
Diminution (-) / Augmentation (+) Dettes à court terme rémunérés	24	68
Diminution (-) / Augmentation (+) Autres dettes à court terme	70	42
Diminution (-) / Augmentation (+) Comptes de régularisation de passifs	-639	-95
TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-353	1
FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Investissements (-) Immobilisations financières	0	-
Désinvestissements (+) Immobilisations financières	-	67
Investissements (-) Immobilisations corporelles	-105	-12
Désinvestissements (+) Immobilisations corporelles	-	-
Investissements (-) Immobilisations incorporelles	-	-23
Désinvestissements (+) Immobilisations incorporelles	-	-
TOTAL FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-105	32
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-458	34
VÉRIFICATION DE LA VARIATION DES LIQUIDITÉS		
État des disponibilités au 01.01.	10 832	10 799
État des disponibilités au 31.12.	10 374	10 832
TOTAL VARIATION DES LIQUIDITÉS	-458	34

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

En CHF 1 000	Situation au 01.01.23	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.23
CAPITAL DES FONDS					
Human Rights Relief	-	1 284	-	1 284	-
Éducation aux droits humains	-	13	-	13	-
Amnesty International Ltd. restricted	-	1 174	-	1 174	-
TOTAL CAPITAL DES FONDS	-	2 471	-	2 471	-
CAPITAL DE L'ORGANISATION					
Capital libre	13 635	-	-	592	13 043
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	13 635	-	-	592	13 043

En CHF 1 000	Situation au 01.01.22	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Situation au 31.12.22
CAPITAL DES FONDS					
Human Rights Relief	-	1 417	-	1 417	-
Éducation aux droits humains	-	22	-	22	-
Amnesty International Ltd. restricted	-	1 121	-	1 121	-
TOTAL CAPITAL DES FONDS	-	2 560	-	2 560	-
CAPITAL DE L'ORGANISATION					
Capital libre	13 369	267	-	-	13 635
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION	13 369	267	-	-	13 635

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES COMPTABLES ET DONNÉES SUR L'ASSOCIATION

NOM, SIÈGE ET FORME JURIDIQUE DE L'ORGANISATION

Amnesty International – Section suisse (désignée ci-après la Section suisse), dont le siège est à Berne, a la forme juridique d'une association selon les art. 60ss. du Code Civil.

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes des Swiss GAAP FER 21. Les comptes, ainsi établis selon les principes de Swiss GAAP FER, sont également conformes aux règles statutaires et de droit commercial sur le bouclage des comptes.

Le bouclage des comptes a été établi conformément aux recommandations de Swiss GAAP FER, ce qui implique que les comptes annuels présentent la situation réelle (True & Fair View) du capital, des produits financiers et des recettes. Ce principe de présentation des comptes ainsi que d'autres dispositions de Swiss GAAP FER peuvent, suivant les circonstances, être contraires aux dispositions du Code des obligations. Si une telle situation se présente, les méthodes d'établissement du bilan et d'attestations comptables choisies correspondent aux deux systèmes légaux, sans pour autant s'écarter des prescriptions existantes.

Les postes des bouclages sont évalués sur la base de la monnaie fonctionnelle. Les comptes annuels sont présentés en francs suisse (CHF).

Tous les montants figurant dans les comptes annuels sont arrondis aux 1000 CHF ; toutefois, les calculs sont réalisés avec les chiffres non-arrondis, ce qui peut entraîner des différences d'arrondis.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation répondent aux prescriptions de Swiss GAAP FER et au Code des obligations.

Liquidités :	Valeur nominale. Les monnaies étrangères sont converties au cours fiscal à la date d'établissement du bilan.
Titres :	Valeur actuelle ressortant de l'extrait de dépôt, au jour d'établissement du bilan. Les gains et les pertes de valeur réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.
Créances résultant de livraisons et prestations :	Valeur nominale, en tenant compte des correctifs de valeur nécessaires.
Immobilisations financières :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires.
Immobilisations corporelles & Immobilisations incorporelles :	Frais d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur nécessaires. Les amortissements sont comptabilisés sur une durée d'utilisation probable suivante :
	Propriétés commerciales 10 ans
	Mobiliers et installations 10 ans
	Constructions mobilières 5 ans
	Machines et appareils 3 ans
	Matériel informatique 3 ans
	Logiciels 4 à 5 ans
Dettes :	Valeur nominale
Conversion de monnaies étrangères :	Les produits et les charges en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour. Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont évalués au cours en vigueur à la fin de l'année. Les gains et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les cours de l'administration fédérale des contributions sont appliqués.

PRÉCISIONS REALTIVES AU BILAN

1 ACTIFS COTÉS EN BOURSE DÉTENUS À COURT TERME

Les investissements sous forme d'actifs cotés en bourse ci-dessous ont été réalisés en respectant le règlement de placement de la Section suisse, à une exception approuvée. Tous les investissements doivent contenir des aspects éthiques, sociaux et écologiques stricts, qui ne contreviennent pas aux valeurs défendues par Amnesty International.

En CHF 1 000	31.12.23	31.12.22	Variation en données abs.	Variation en %
Actions	402	402	1	0
Obligations	1 624	1 595	30	2
Immobilier	128	132	-5	-3
Investissements alternatifs	91	91	0	0
Total actifs cotés en bourse détenus à court terme	2 246	2 220	26	1

2 CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.23	31.12.22	Variation en données abs.	Variation en %
Tiers	110	94	17	18
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	235	224	11	5
Total créances résultant de livraisons et prestations	345	318	27	9

3 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

In CHF 1 000	31.12.23	31.12.22	Veränderung absolut	Veränderung in %
Créances pour paiements par carte	100	114	-14	-12
Prêt Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	932	571	361	63
Prêt Amnesty sections (organisations affiliées)	-	67	-67	n.a.
Créances tiers	0	26	-26	-100
Impôt anticipé	9	7	1	14
Assurances sociales	29	68	-38	-57
Acomptes versés	789	282	507	180
Total autres créances à court terme	1 860	1 134	725	64

La Section suisse verse le salaire aux collaborateurices d'Amnesty International Ltd en poste à Genève. Durant l'année sous revue, les salaires se sont élevés à KCHF 895 (année précédente : KCHF 510). Ces dépenses figurent au bilan en tant que prêt à court terme en faveur d'Amnesty International Ltd.

Les activités d'Amnesty International Ltd. – Le Secrétariat international (SI) d'Amnesty – sont principalement financées par les contributions (liées à l'Assessment) des différentes Sections. La position acomptes versés inclut le versement d'une contribution liée à l'Assessment à hauteur de KCHF 561 (année précédente : KCHF 0).

4 COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIFS

En CHF 1 000	31.12.23	31.12.22	Variation en données abs.	Variation en %
Charges payées d'avance	22	58	-36	-62
Produits à recevoir	4	567	-562	-99
Total comptes de régularisation d'actifs	26	625	-598	-96

Le poste produits à recevoir comprend les prestations encore non facturées envers Amnesty International Ltd. (organisation affiliée) à hauteur de KCHF 0 (année précédente : KCHF 87).

5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En CHF 1 000	31.12.23	31.12.22	Variation en données abs.	Variation en %
Dépôt de garantie bureaux régionaux	20	20	0	0
Prêt Amnesty sections (organisations affiliées)	-	59	-59	n.a.
Total immobilisations financières	20	80	-59	-74

Notre prêt à la Section néo-zélandaise a été transformé en contribution sans obligation de remboursement au 30.06.2023.

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

En CHF 1 000	Situation au 01.01.23	Rentrées	Sorties	Amortissements	Situation au 31.12.23
Propriétés commerciales	8	-	-	6	2
Mobiliers et installations	59	-	-	15	44
Constructions mobilières	17	-	-	17	0
Machines et appareils	0	7	-	2	5
Matériel informatique	14	98	-	43	69
Logiciels	110	-	-	46	64
Total immobilisations corporelles et incorporelles	208	105	-	129	184

En CHF 1 000	Situation au 01.01.22	Rentrées	Sorties	Amortissements	Situation au 31.12.22
Propriétés commerciales	15	-	-	6	8
Mobiliers et installations	73	2	-	15	59
Constructions mobilières	34	-	-	17	17
Machines et appareils	0	-	-	-	0
Matériel informatique	28	10	-	24	14
Logiciels	161	23	-	73	110
Total immobilisations corporelles et incorporelles	310	34	-	136	208

7 DETTES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	31.12.23	31.12.22	Variation en données abs.	Variation en %
Tiers	1 015	406	609	150
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	373	266	107	40
Amnesty sections (organisations affiliées)	9	-	9	n.a.
Groupes d'Amnesty (organisations affiliées)	50	-	50	n.a.
Total dettes résultant de livraisons et prestations	1 448	672	776	116

8 DETTES À COURT TERME RÉMUNÉRÉS

En CHF 1 000	31.12.23	31.12.22	Variation en données abs.	Variation en %
Dettes Établissement de carte de crédit	93	68	24	35
Total dettes à court terme rémunérés	93	68	24	35

9 AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

En CHF 1 000	31.12.23	31.12.22	Variation en données abs.	Variation en %
TVA	30	19	12	63
Assurances sociales	99	41	57	138
Obligations vis-à-vis du personnel	1	-	1	n.a.
Total autres créances à court terme	130	60	70	117

10 COMPTES DE RÉGULARISATION DE PASSIFS

En CHF 1 000	31.12.23	31.12.22	Variation en données abs.	Variation en %
Comptes de régularisation de passifs	101	734	-633	-86
Provision pour le solde vacances et le crédit d'heures supp.	241	247	-6	-2
Total comptes de régularisation de passifs	342	981	-639	-65

Le compte de régularisation de passifs inclut la facture annuelle finale de la contribution obligatoire à Amnesty International Ltd. (organisation affiliée) à hauteur de KCHF 0 (année précédente : KCHF 651).

PRÉCISIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

11 DONS ET CONTRIBUTIONS NON LIÉS

Les dons et les contributions non liés ne sont pas attribués à un projet spécifique et la Section suisse peut en disposer librement.

En CHF 1 000	Comptes 2023	Comptes 2022	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	16 640	17 343	-703	-4
Dons de personnes privées – grand·e·x·s donateurices	406	919	-513	-56
Legs	1 611	2 128	-516	-24
Contributions de fondations	339	395	-56	-14
Contributions de groupes d'Amnesty	42	14	28	204
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	235	224	11	5
Total dons et contributions non liés	19 275	21 024	-1 749	-8

12 DONS ET CONTRIBUTIONS LIÉS

La Section suisse est tenue d'utiliser les dons liés conformément au but auquel ils sont destinés. Elle accepte des pouvoirs publics exclusivement des dons liés en faveur du Fonds Human Rights Relief et du Fonds d'éducation aux droits humains.

En CHF 1 000	Comptes 2023	Comptes 2022	Variation en données abs.	Variation en %
Dons de personnes privées	17	110	-93	-85
Dons de personnes privées – grand·e·x·s donateurices	735	690	45	7
Contributions de fondations	1 294	920	374	41
Contributions des pouvoirs publics	31	43	-13	-29
Contributions d'organisations partenaires	-	74	-74	n.a.
Contributions de groupes d'Amnesty	2	4	-2	-56
Contributions d'Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	20	418	-398	-95
Contributions de sections d'Amnesty (organisations affiliées)	372	302	70	23
Total dons et contributions liés	2 471	2 560	-90	-3

13 PRODUIT NET RÉSULTANT DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS

En CHF 1 000	Comptes 2023	Comptes 2022	Variation en données abs.	Variation en %
Marchandises commerciales	470	467	2	0
Éducation aux droits humains et exposés	119	123	-4	-4
Autres produits	10	5	5	120
Créances résultant de livraisons et de prestations déclarées irrécouvrables	-4	-3	-1	53
Total produit net résultant des livraisons et prestations	595	593	2	0

14 CONTRIBUTIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES

En CHF 1 000	Comptes 2023	Comptes 2022	Variation en données abs.	Variation en %
Amnesty International Ltd. (organisation affiliée)	7 249	8 069	-820	-10
Sections d'Amnesty (organisations affiliées)	241	182	59	33
Tiers	72	53	18	34
Tiers Human Rights Relief Fonds	840	1 134	-293	-26
Total contributions et allocations versées	8 402	9 438	-1 036	-11

Les activités d'Amnesty International Ltd. – Le Secrétariat international (SI) d'Amnesty – sont financées essentiellement par les contributions obligatoires des sections nationales. La contribution obligatoire se calcule sur la base des recettes de la section de l'année comptable et s'élève à hauteur de KCHF 5 912 (année précédente : KCHF 6 902).

15 PERSONNEL ET ORGANES**15.1 INDEMNISATION DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES ORGANES**

En CHF 1 000	Comptes 2023	Comptes 2022	Variation en données abs.	Variation en %
Charges salariales	5 792	5 574	217	4
Charges pour les assurances sociales	987	943	43	5
Autres charges de personnel	260	216	44	20
Total charges de personnel	7 038	6 733	304	5

En CHF 1 000	Comptes 2023	Comptes 2022	Variation en données abs.	Variation en %
Remboursement des frais des membres du Comités exécutif	2	0	2	1552
Salaire brut directrice	170	157	12	8
Salaire brut autres membres de la direction générale*	436	649	-213	-33
Total indemnités aux membres des organes dirigeants	607	807	-200	-25

Les membres du Comité exécutif ne perçoivent pas d'indemnité pour leur activité. Seuls les frais effectifs leur sont remboursés.

Durant l'année sous revue, le taux d'occupation de la directrice a été de 100 % (année précédente 100 %).

Le taux d'occupation de 5 membres de la direction (5 membres l'année précédente) a représenté un taux de 380 % (année précédente 380 %). Suite à notre restructuration visant à passer d'une forme d'organisation hiérarchique à une forme d'organisation autoresponsable, l'ancienne Direction a été dissoute en septembre 2023. Le salaire brut déclaré des autres membres de la direction a donc diminué en conséquence. Alexandra Karle conserve sa fonction de directrice - pour des raisons statutaires et juridiques.

15.2 ETAT DU PERSONNEL

	2023	2022	Variation en données abs.	Variation en %
Emplois fixes	62	61	1	2
Équivalent plein-temps (EPT) emplois fixes	48	46	1	3
Stagiaires	9	11	-2	-21
Équivalent plein-temps (EPT) stagiaires	8	10	-2	-24

15.3 INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Les collaborateurices de l'association Amnesty International – Section suisse, sont assurés contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et le décès auprès de la Fondation Abendrot, caisse de pension. C'est une institution où l'employeuse et les personnes salariées versent des cotisations définies (primauté des cotisations). La Fondation Abendrot a conclu un contrat de réassurance auprès de PKRück SA pour se couvrir des risques décès et invalidité.

Les cotisations d'employeuse ont été versées dans la période durant laquelle elles ont été décomptées. Ni durant l'année sous revue, ni durant l'année précédente, des réserves ont été constituées pour les cotisations d'employeuse.

En CHF 1 000	Excédent / déficit de couverture ¹	Part économique/utilité			Changement par rapport à l'exercice précédent	Contribu- tions limitées à la période	Charges liées à la pré- voyance dans les charges de personnel	
		30.11.23	31.12.23	31.12.22			31.12.23	31.12.22
Plans de prévoyance avec couver- ture excédentaire ²	12,4 %	-	-	-	440	440	416	

¹ Le degré de couverture de la Fondation Abendrot au 31.12 n'étant pas encore connu au moment d'établir les présents comptes, c'est le degré de couverture du 30.11. qui est mentionné.

² Le principe de solidarité qui prévaut dans le domaine de la prévoyance fait que l'association Amnesty International, Section suisse, ne peut participer ni à un déficit, ni à un excédent de couverture.

AUTRES DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

CHARGES D'EXPLOITATION SELON LA MÉTHODE DE L'AFFECTATION DES CHARGES PAR FONCTION

Les comptes d'exploitation ont été établis selon la méthode de l'affectation des charges par fonction. Nous présentons ci-dessous les charges d'exploitation selon le principe des coûts des produits, conformément au ch. 22 des Swiss GAAP FER 21. Le calcul des différentes positions des frais est établi selon les critères de la fondation ZEW0.

En CHF 1 000	Comptes 2023	%	Comptes 2022	%
Contributions et allocations versées	7 456	33	8 334	35
Frais d'exploitation	2 416	11	2 454	10
Charges de personnel	4 615	20	4 431	19
Autres charges d'exploitation	730	3	565	2
Amortissements	97	0	102	0
Total dépenses pour les projets et les prestations	15 314	67	15 886	67
Contributions et allocations versées	177	1	207	1
Frais d'exploitation	3 892	17	4 059	17
Charges de personnel	1 004	4	1 002	4
Autres charges d'exploitation	161	1	126	1
Amortissements	14	0	15	0
Total frais de récolte de fonds et de promotion en général	5 247	23	5 409	23
Contributions et allocations versées	769	3	897	4
Frais d'exploitation	-	-	-	-
Charges de personnel	1 419	6	1 300	5
Autres charges d'exploitation	175	1	131	1
Amortissements	18	0	19	0
Total charges administratives	2 381	10	2 347	10
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	22 942	100	23 642	100

PRESTATIONS GRATUITES DE TIERS

Amnesty International est essentiellement un mouvement de bénévoles dont le travail est effectué par les membres actif-ve-x-s des différents groupes locaux, universitaires et jeunes d'Amnesty, ainsi que par les réseaux de campagnes et de pays. 1 108 membres, organisé-e-x-s au sein de groupes d'Amnesty, ont consacré plus de 110 000 heures aux tâches d'Amnesty International en 2023. De nombreux autres membres se sont engagé-e-x-s au sein de réseaux tels que le réseau des actions urgentes et les lettres contre l'oubli. De plus, les 17 collaborateurices bénévoles du Secrétariat ont fourni environ 1 000 heures de travail. Les neuf membres du Comité exécutif ont fourni environ 3 000 heures de travail.

PRESTATIONS GRATUITES À DES TIERS

Durant l'année sous revue, aucune prestation gratuite n'a été accordée à des tiers.

HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

Honoraires versés à BDO SA, Berne :

En CHF 1 000	Comptes 2023	Comptes 2022	Variation en données abs.	Variation en %
Révision	17	16	1	4
Autres services	-	1	-1	n.a.
Total honoraires BDO SA	17	17	-0	-3

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Aucun événement important susceptible d'influencer les comptes annuels 2023 n'a été constaté après la date de clôture.

Le Comité exécutif a approuvé les comptes annuels 2023 le 15 mars 2024.

RAPPORT DE PERFORMANCE

Le rapport de performance est intégré dans le rapport d'activité. Il peut être téléchargé sur www.amnesty.ch.